

députés aux prochaines élections les deux prisonniers en question.

Celui de ces messieurs qui aura été condamné à la plus forte peine, sera l'élu. Si la condamnation est la même pour tous deux, on tirera au sort.

C'est cela, celui qui aura le plus enfreint la loi, deviendra législateur. Savez-vous que c'est très intelligent, ce raisonnement.

Un camarade me pousse le coude et me fait observer qu'on voit tout aussi fort que cela chez nous, dans la Province de Québec, et que certains députés, disent les journaux, seraient peut-être plus à leur place au...

Je le sais, mais toute vérité n'est pas bonne à dire.

. La guerre est donc enfin déclarée en Europe.

Aussitôt la nouvelle connue, tous les Montréalais, amateurs de calembourgs, n'ont pas manqué celui-ci, renouvelé de 1830.

—Eh bien ! la Grèce font sur la Turquie.

—Oui, répondait l'autre, la Grèce devait fondre tôt ou tard.

Et tous deux étaient contents.

Plaisir innocent, mais qui devient monotone à la fin.

Je ne veux pas être un prophète de malheur, et bien que toutes mes sympathies soient acquises à cette brave Grèce, qui s'est souvenue de Navarin et a envoyé la "légion Hellénique" en France, en 1870, je crains bien qu'elle ne passe un mauvais quart-d'heure avec la Turquie.

. Les preuves d'attachement à la France nous intéressent toujours, surtout quand elles sont données en plein pays ennemi, comme l'empire allemand.

Le mois dernier, un officier français, en uniforme — faites attention à ce détail — a épousé une jeune Alsacienne, à Strasbourg.

Un officier français, venir chercher femme en Alsace, dans ce coin de la terre allemande, resté si français malgré les efforts désespérés de germanisation de Bismarck, cela n'a rien de trop étonnant, car les relations de famille, les souvenirs, les anciennes amitiés, tout cela n'a pas cessé d'exister, mais que cet officier vienne se marier dans cette splendide cathédrale de Strasbourg, revêtu de son uniforme, sabre français au côté ; j'aime cela, c'est de la crânerie, c'est faire les choses carrément.

Ce brave soldat, qui vient prendre une des sujettes de Guillaume — sujette de mauvais gré — pour en faire officiellement une bonne française, ce soldat, dis-je, a du cœur.

Aussi, quand les Strasbourgeois ont appris la chose, rien n'a pu les retenir chez eux et, quand les mariés sont sortis de la cathédrale, plus de trois mille citoyens les ont suivis en criant : Vive la France !

Alsaciens, Mauriciens et Canadiens, peuvent se donner la main. Ni les uns, ni les autres n'oublient la vieille patrie.

. Oh ! les huissiers !

Vous savez toute l'antipathie qu'Alexandre Dumas avait pour eux, antipathie poussée à tel point qu'il disait toujours, en parlant de l'un d'eux : un huissier, en aspirant fortement l'h.

J'ai remarqué que cette aversion était partagée par certains journalistes canadiens, qui écrivent toujours : le huissier, au huissier, etc.

Il faut avouer que parfois ces fonctionnaires sont très drôles.

Un duel a eu lieu dernièrement à Paris, entre deux hommes très connus, MM. Thomegueix et Magnier, directeur de l'*Evénement*.

La veille du combat, le document suivant a été signifié par un huissier à M. Thomegueix, à la requête d'un créancier de M. Magnier.

Lisez bien, c'est quelque chose d'un comique invraisemblable :

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, à la requête de M. Adolphe Tavernier, homme de lettres, demeurant à Paris, rue de Laval, 15, pour lequel domicile est élu en mon étude.

J'ai, soussigné, fait sommation à M. A. Thomegueix, *homme d'épée*, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 106, où étant et parlant à...

D'avoir à ne point se battre en duel avec M. E. Magnier,

directeur de l'*Evénement*, et locataire de l'ancien hôtel de Girardin, rue Lapeyrouze, à Paris ;

Et ce, attendu que M. Magnier doit à M. Tavernier une somme de plus de huit mille francs, non compris les frais de voitures, relatifs au premier duel de M. Magnier, et non encore remboursés au requérant ;

Que M. Tavernier a de bonnes raisons de penser que M. Thomegueix, dont le courage lui est connu, va faire tout son possible pour tuer M. Magnier ;

Qu'il est à craindre que ce résultat tragique ne se produise, et qu'ainsi, la créance de M. Tavernier ne périsse avec le corps de son débiteur.

En conséquence, le requérant somme mondit sieur Thomegueix, de ne point donner suite à la rencontre annoncée avec ledit sieur Magnier, avant que ce dernier lui ait payé tout ce qu'il lui doit.

A ce qu'il n'en ignore. Pour quoi je lui ai laissé copie du présent, dont le coût est de...

. Je viens de vous dire un mot des huissiers, un mot bien anodin, je crois, car je connais nombre d'huissiers très honnêtes gens et qui rendent souvent service.

Pour preuve, je ne veux que m'adresser aux débiteurs.

Parfois les huissiers sont bien... embêtés.

Demandez donc à ceux qui ont affaire aux employés de la douane, aux *officiers de douanes*, comme on dit ici — car vous savez que dans un pays qui n'a pas d'armée, tout le monde est officier, même quand on n'a pas de sabre.

La semaine dernière, ces deux autorités sont venues en conflit à propos d'affaires commerciales.

. Or, la douane, depuis quelque temps, cherche noise aux commerçants.

Ses employés arrivent chez les importateurs — sans tambour ni trompettes, — mettent le nez dans les livres, découvrent de fausses entrées et se permettent de saisir tout ce qu'ils trouvent sous la main.

Tous les commerçants pincés crient au scandale, à l'injustice, à la tyrannie, etc.

Ces cris de paon me laissent très froid.

Pour payer les droits sur une marchandise importée, il faut que l'importateur fournisse la facture livrée par son expéditeur et jurer qu'elle est vraie et de bonne foi. C'est, du reste, souvent sur ce document que le tarif des droits d'entrée est appliqué.

Il jure faux — pas lui, son courtier, à qui il fait faire un faux serment dont il est responsable — il paie moins et empoche la différence.

. Est-ce voler oui ou non.

A cela on répond : Distinguons, le vol n'est pas cela, nous ne trompons pas un individu, nous enlevons au trésor une légère partie de son revenu, mais le public en bénéficie, puisqu'alors on vend moins cher. Du reste, tout le monde en fait autant ; si on ne le faisait pas, on ne pourrait soutenir la concurrence. On a à lutter souvent dans des conditions très désavantageuses, et il faut bien prendre les moyens de faire nos affaires.

On ajoute aussi que les lois de Douane sont très mal faites ; que les employés ne s'apercevant pas de la fraude, ne devraient pas avoir le droit de réparer plus tard les erreurs qu'ils ont commises, grâce aux mesures prises par l'importateur.

J'admets que les lois douanières sont loin d'être parfaites, mais je ne vois pas trop en quoi leurs défauts peuvent excuser un homme de faire une fausse déclaration, ou de la faire faire, ce qui revient au même.

Il bénéficie de la fausseté des serments, ils mettent de l'argent à la banque, on le dépense joyeusement, ils vivent bien, se paient des plaisirs que d'autres se refusent, et quand vient l'échéance, c'est-à-dire l'amende, ils n'ont pas d'expressions assez violentes pour qualifier la persécution dont ils se disent l'objet.

La chose est pourtant très naturelle, et c'est une nouvelle preuve de la vérité du vieux dicton : "Bien mal acquis ne profite pas."

. La fête des arbres semble ne pas être des plus populaires.

Il y a deux ans, on en fit une grande affaire ; l'année dernière le mouvement se ralentit, et enfin, cette année, le 10 mai s'est passé comme tous les autres jours de la semaine, sans démonstration, sans éclat et sans plantation d'arbres.

J'ai même remarqué que ceux qui ont été plantés

devant l'Hôtel-de-Ville, en 1884, ont été arrachés.

En vérité, ce n'était pas la peine de faire tant d'histoire à propos de cette nouvelle fête complètement démodée maintenant.

Les Québécois ont fait mieux, ils ont compris l'importance de protéger l'arboriculture, et la fête a été observée d'une manière convenable.

. Notre imprimeur m'a abîmé la tirade que j'avais commencé à l'adresse des annonceurs.

Il en a publié le commencement, la semaine dernière, et... m'a dit ensuite : "Que voulez-vous, on n'avait plus de place, j'ai mis ce que j'ai pu."

C'est très bien, ou plutôt très mal, mais je ne lui en veux pas.

Je reprends donc le sujet :

Qu'on fasse de la réclame, bien ! c'est la base de la clientèle, et par conséquent de la fortune, surtout si on vend à peu près ce que l'on promet, mais je n'admets pas le genre dont je parle et, pour ma part, je vous assure que jamais je ne vais acheter quoique ce soit chez un marchand qui m'a trompé par le titre de son annonce.

Prenez de l'espace, prenez autant d'espace que vous voudrez, messieurs les marchands, mais de grâce, pas de mauvaises farces.

Ne parlez pas de Gladstone à propos de tabac à chiquer, ni de Chevaliers du Travail pour en venir à la mélasse que vous vendez, pas plus qu'il ne convient de mêler l'inondation, la variole, la mortalité et tous les malheurs qui nous accablent, avec le whiskey où le gin qu'on débite.

C'est cependant ce qui se fait et se fait beaucoup trop.

C'est de mauvais genre, et cela est souvent nuisible au marchand qui se sert de ce moyen pour attirer les gens.

La meilleure annonce est, selon moi, la plus simple, c'est l'énoncé des marchandises avec qualités et prix. Au moins on sait à quoi s'en tenir c'est surtout plus profitable.

Ce qui a fait la fortune d'un fabricant de chocolat, à Paris, c'est cette éternelle phrase que l'on a vue pendant trente ans, vingt fois dans chaque numéro de journal : "Le meilleur chocolat est le chocolat Perron."

C'était tout, mais ces mots se représentaient si souvent sous les yeux, qu'on finissait par croire à leur sens, et que personne n'achetait d'autre chocolat que le chocolat Perron.

. Encore la réclame-charge peut passer, quand elle est spirituelle, mais il est difficile de trouver de l'esprit tous les jours.

En voici une que j'ai cueillie dernièrement dans un journal parisien, où elle est à demeure, suivie du nom et de l'adresse du tailleur.

Elle est très forte :

Vraiment, ma femme est folle !

Je lui avais dit de vendre mes Paletots 48 fr.

Elle les donne pour 38 fr.

Je les laisserai donc à ce prix.

Mais ce n'est que pour conserver la bonne intelligence

Dans le ménage, car j'y perds !!!

Leon Ledem

NÉCROLOGIE.

C'est avec peine que nous apprenons la mort de M. Pierre Béland, entrepreneur, de Québec, arrivée le 6 mai courant, à l'âge de 66 ans et 3 mois. M. Béland a succombé à une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation vraiment chrétienne, muni des derniers sacrements de l'Eglise, entourée de sa femme bien-aimée et de ses enfants. Il laisse un nombreux cercle de parents et amis qui le regretteront longtemps. M. Pierre Béland était le père de notre agent-général de Québec, M. Ferdinand Béland.

Nos condoléances les plus sincères à la famille.